



# Communiqué de presse



*Kehl, le 6 juillet 2020*

## Baisse de la TVA en Allemagne

**Du 1er juillet au 31 décembre 2020, l'Allemagne a décidé de réduire ses taux de TVA pour relancer la consommation des ménages après la crise du Covid-19. Une bonne nouvelle pour vos achats outre-Rhin.**

### Une baisse de 19 à 16% et de 7 à 5%

La taxe sur la valeur ajoutée (« **Umsatzsteuer** » ou « **Mehrwertsteuer** » en allemand) est un impôt général sur la consommation qui vous est directement facturé lorsque vous achetez un bien ou un service. Le vendeur ou le prestataire collecte cette taxe et la reverse à l'Etat ensuite. En Allemagne, le taux normal est de 19%, et 7% pour les taux réduits. **Du 1er juillet au 31 décembre 2020**, ces taux baissent respectivement à **16% et 5%**.

### De quelques centimes à plusieurs centaines d'euros d'économie

En théorie, vous pourriez réaliser des **réelles économies pour les achats importants** (appareil électroménager, téléviseur, meubles etc.). Mais ne vous attendez pas à une baisse de prix automatique de 3%. Contactez le professionnel et **demandez-lui confirmation du prix**. Pour **les achats quotidiens**, comme les denrées alimentaires, c'est souvent le taux de TVA réduit qui s'applique et l'impact sur votre budget sera plus faible de l'ordre de quelques centimes par article.

France 		Allemagne 	
<b>PRODUITS TAXÉS À 5.5% OU 10%</b>	<b>PRODUITS TAXÉS À 20%</b>	<b>PRODUITS TAXÉS À 5%</b>	<b>PRODUITS TAXÉS À 16%</b>
Tous les produits énumérés à <a href="#">l'article 278-0 bis et suivants du Code Général des impôts</a> sont taxés à 5,5 %.	Tous les produits pour lesquels un autre taux n'est pas spécialement prévu.	Tous les produits énumérés dans <a href="#">cette liste</a> .	Tous les produits pour lesquels un autre taux n'est pas spécialement prévu.
Exemples : eaux et boissons non alcooliques, confiserie, chocolats, Caviar, appareillages pour handicapés, produits d'hygiène, livres...	Exemples : les appareils électroménagers, informatiques, vidéo et photos; l'électricité, le gaz et l'essence; les meubles; les vêtements; les télécommunications; les voyages...	Exemples : la grande majorité des produits alimentaires (café, thé, épices...); les livres et journaux; appareillages pour handicapés, culture et loisirs...	Exemples : l'immobilier; les articles d'entretien de la maison, d'hygiène et de cosmétique; les appareils électroménagers, informatiques, vidéo et photos; l'électricité, le gaz et l'essence; les meubles; les vêtements; les services proposés par les artisans; les voyages; les assurances; les restaurants; les boissons alcoolisées; eau en bouteille; jus de fruits...
			
Tous les produits énumérés à <a href="#">l'article 278 bis et suivants du Code Général des impôts</a> sont taxés à 10%.			
Exemples : médicaments, bois de chauffage, oeuvres d'art, spectacles, transport des voyageurs, travaux...			
			

Consultez notre [tableau comparatif des taux de TVA France / Allemagne \(cliquez sur l'image\)](#)

## Pas d'obligation pour le vendeur allemand de baisser ses prix

Les vendeurs ou les prestataires de services n'ont **aucune obligation de répercuter cette baisse de la TVA sur leurs prix** et sont libres de décider si elle s'applique entièrement ou partiellement à toute la gamme de produits ou seulement à certains d'entre eux. Ils ne sont **pas non plus obligés de modifier leurs prix dès le 1er juillet**. Certains distributeurs comme Aldi, Rewe et Edeka ou Amazon ont déjà annoncé qu'ils « joueraient le jeu » en faveur du consommateur. **Comparez les prix** avant de faire votre achat et renseignez-vous auprès de différents fournisseurs.

## Pour les achats conclus avant le 1er juillet : le prix reste le même

Lors de votre achat ou d'une commande, vous avez convenu le plus souvent un prix fixe T.T.C. avec le professionnel ou l'artisan. C'est le **prix fixé dans le contrat que vous êtes tenu de payer**, même si le bien vous est livré ou si la prestation est effectuée après le 1er juillet. Dans ce dernier cas, vous pouvez essayer de négocier avec le professionnel et demander de bénéficier d'une réduction mais il n'a pas l'obligation de vous l'accorder.

## Attention aux exceptions où la TVA française s'applique

Si vous achetez **un véhicule neuf** (livraison effectuée dans les six mois après la première mise en circulation OU ayant parcouru un maximum de 6000 kilomètres) **auprès d'un vendeur professionnel établi en Allemagne**, vous devrez payer la TVA française auprès de votre centre des impôts compétent avant de procéder à l'immatriculation définitive du véhicule en France. Vous réglez par contre la TVA allemande si vous achetez **un véhicule d'occasion** (livré après les 6 mois suivant la date de première mise en circulation ET il a

parcouru plus de 6000 km depuis cette même date) **auprès d'un professionnel allemand**.  
Si vous achetez **un véhicule d'occasion auprès d'un particulier**, il n'y a pas de TVA.

De même si vous faites appel à **un artisan allemand** pour une **prestation se rattachant à votre immeuble** en France (installation de cuisine, chauffage etc.), l'artisan allemand doit faire application de la TVA française (au taux normal de 20 % ou le cas échéant au taux réduit de 5,5%) peu importe le droit applicable au contrat.

---

Plus d'informations sur [la baisse de la TVA en Allemagne](#) sur le site du Centre Européen de la Consommation [www.cec-zev.eu](http://www.cec-zev.eu)

Je reste à votre disposition pour toute demande d'**interview** ou d'informations complémentaires.

---

### Contact presse :

**Marie-Alix Dadillon**

[dadillon@cec-zev.eu](mailto:dadillon@cec-zev.eu)

0049 7851 991 48 31



## A propos du Centre Européen de la Consommation

Le Centre Européen de la Consommation est une association franco-allemande d'information et de conseils aux consommateurs créée en 1993 et située à la frontière Strasbourg/Kehl. Le Centre Européen de la Consommation regroupe 4 services gratuits et spécialisés dont notamment les Centres Européens des Consommateurs France et Allemagne.

[www.cec-zev.eu](http://www.cec-zev.eu)



[@ECCFrance](https://twitter.com/ECCFrance)



[CEC ZEV](https://www.youtube.com/CEC_ZEV)

